

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 15 avril 2020
portant maintien dans un grade et un emploi un officier commissionné
servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2009777A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2018 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Coralie Pounot (NIGEND : 420979 - NLS : 8175097 - NID : 1068080154) est maintenue au grade de lieutenant en qualité d'officière commissionnée, servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi d'experte juridique au sein de la sous-direction de l'immobilier et du logement à la direction des soutiens et des finances de la direction générale de la gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux (92), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2020.

Article 2

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 avril 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
A. De Oliveira*